

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-024-13899/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Réseau Entreprendre Provence" - Approbation d'une convention - MGDIS n°2574 55848**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques du nouvel Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de Développement économique qu'elle met en place en direction des entreprises et acteurs économiques, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Réseau Entreprendre est une association de chefs d'entreprises bénévoles (cotisants) qui sélectionnent des projets porteurs d'emplois et assurent surtout un mentorat tout au long du processus. Des prêts d'honneurs sont également attribués aux lauréats grâce à leur partenariat avec des banques. L'association propose un programme de démarrage et un programme pour les entreprises plus matures.

Réseau Entreprendre Provence fait partie d'un mouvement national regroupant 65 associations territoriales. L'association locale couvre plus particulièrement les bassins nord et sud de la Métropole (Aix-en-Provence, Marseille et Aubagne) pour le moment. Elle fonctionne avec 4 ETP et un réseau de 200 chefs d'entreprises bénévoles.

L'accompagnement est fondé sur une logique de « pair à pair », grâce aux entrepreneurs bénévoles qui assurent la transmission des techniques de management et de l'expérience entrepreneuriale. Une vingtaine de nouveaux lauréats est accueilli tous les ans pour être accompagnés sur une durée de deux ou trois ans. Il s'agit de chefs d'entreprise qui sont en phase de création, de reprise ou de développement, susceptibles de créer au moins 5 emplois sous trois ans. Il s'avère que les entreprises sélectionnées créent en moyenne 13 emplois à cinq ans. Les 3 programmes d'accompagnement proposés visent la création, le développement et le changement d'échelle. Des modules spécifiques sont orientés vers les entreprises innovantes, les entreprises à impact ou l'entrepreneuriat au féminin.

Réseau Entreprendre Provence octroie également des prêts d'honneur à taux zéro (30 000 € en moyenne). Le fonds de prêt est constitué grâce à des partenaires bancaires. Outre l'organisation des comités de validation et d'engagement, de nombreuses animations sont proposées : club lauréats, club repreneurs, ateliers de formation thématique, rencontres conviviales... L'association est coprésidée aujourd'hui par deux anciens lauréats.

En 2022, 70 personnes ont été accompagnés dont 25 nouveaux lauréats. 350 dossiers ont été étudiés, les candidatures non éligibles sont orientées vers d'autres structures plus appropriées. 45 événements ont été organisés. Enfin, l'association peut faire valoir 4.000 heures de mentorat bénévole.

En 2023, Réseau Entreprendre Provence envisage de mettre l'accent sur le secteur Ouest Métropole où l'association est aujourd'hui le moins ancrée. Elle entend aussi être partenaire privilégié de la Ferme Napollon à Aubagne. Il est prévu d'organiser, à l'échelle métropolitaine, environ 80 rencontres professionnelles et conviviales.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 50.000 € au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n° 2574.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Réseau Entreprendre Provence une subvention d'un montant de 37 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La volonté de la Métropole de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes du nouvel agenda du développement économique.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Réseau Entreprendre Provence d'un montant de 37 000 euros au titre de l'exercice 2023.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Réseau Entreprendre Provence ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY